

## PERSONNELS TECHNIQUES

### DES RESULTATS INCONTESTABLES !

#### NOVEMBRE 2005

*29 AST et OC sont attributaires de la prime violences urbaines mise en paiement fin décembre !*

#### LE 30 NOVEMBRE 2005

**SUR VOTRE DEMANDE, LE SNAPATSI SAISIT MR LE D6PN ET EXIGE QUE TOUS LES AST ET OC CONCERNES SOIENT SERVIS !**

#### JANVIER 2006

Le SNAPATSI est entendu. 69 AST et OC ont été rajoutés à la liste initiale.

#### AVRIL 2006

Ce sont 48 AST et OC supplémentaires qui percevront la prime violences urbaines

**SOIT 146 TECHNIQUES AU LIEU DES 29 INITIALEMENT PREVUS !**



## A VOUS DE JUGER !!!

ALLIANCE SNAPATSI Bureau National Tél 01 55 34 33 20  
 SECTION DES PERSONNELS TECHNIQUES  
 Régional THEBAULT Secrétaire National Adjoint Tél 06 17 08 55 40

### SOMMAIRE

Avancements 2006 - chiffres nationaux - La vie des régions	2 et 3
Restructuration des carrières	4
Site internet	5
Scientifiques	6 et 7

EDITION SNAPATSI  
 6, rue Bachaumont 75002 PARIS  
 Directeur publication: MC. HARDY  
 Rédacteur en chef : N.MAKARSKI

## AVANCEMENTS 2006, OU EN EST-ON ?

- Sous réserve de l'acceptation du ratio promu/promouvable par la Fonction Publique -

CORPS	GRADES	NOMBRES POSTES AU NIVEAU NATIONAL
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	SA classe exceptionnelle	15 (+ 30 examen professionnel)
	SA classe supérieure	55
	SA classe normale	17
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Adm. Principal 1ère classe	209
	Adjoint Adm. Principal 2ème classe	320
	Adjoint Administratif	50
ISIM	ISIM 2ème classe	70
	ISIM 1ère classe	7
OUVRIERS CUISINIERS	OC Groupe VI	6
	OC Groupe VII	15
ASPTS	ASPTS	15
	ASPTS Principal	6
TECHNICIEN	Technicien	6
	Technicien Principal	11
	Technicien en Chef	4 (+ 8 examen professionnel)
INGENIEUR	Ingénieur	1
	Ingénieur Principal	2
	Ingénieur en Chef	4

## [ LA VIE DES REGIONS ]

### LA NATURE RENAIT AU PRINTEMPS...

Le mois de février s'est terminé par une visite à la DZ CRS à Velizy, puis les délégués du SNAPATSI de la région Versailles ont enchaîné leurs interventions durant le mois de mars :

- le 2, au CSP LAGNY pour une réunion d'information,
- le 3, à la DDSP des Yvelines pour une audience chez le Directeur,
- le 6, à la DDSP de l'Essonne pour le même motif,
- le 7, pour la préparation du CTPD des Yvelines,
- le 9, pour des conseils de discipline au Sgap de Versailles,
- le 10, à la DDSP du Val d'Oise pour une audience chez le directeur,
- le 13, pour une réunion d'information auprès des techniques de la CRS 7 en déplacement à Pondorly,
- le 14, nouvelle réunion d'information à l'ENSOP,
- le 15, réunion d'information à la DPAF ROISSY et audience chez le Directeur,
- le 16, CDAS de l'Essonne puis forum à l'ENP Draveil auprès des secrétaires administratifs,
- le 21, rendez-vous au Sgap de Versailles,
- le 23, CTPD puis CDAS dans les Yvelines,
- le 27, audience auprès de Mr le secrétaire général du SGAP puis visite de la CSP Ste Geneviève des Bois,
- le 28, CAPL des AST : titularisations, réduction d'échelons,
- le 31, CAPL adjoints administratifs d'avancement de grade...



Tel fut notre planning et celui d'avril s'avère tout aussi chargé... Aller à votre rencontre dans les services est notre principale activité afin que nous puissions vous informer, connaître vos préoccupations... Il en est ainsi depuis plusieurs années et nous continuerons toujours et encore quelque soit la saison !!!

Pourtant, peut être en raison du renouveau printanier, nous voyons reflourir, de-ci, de-là, les délégués syndicaux dont nous avons oublié les noms et les appartenances... Ils sortent de leurs tanières, mais est-ce le printemps ou le doux chant des futures élections professionnelles qui les motivent ?

Maryse DAVID

## TECHNIQUES SGAP RENNES

A la CRS 13, il a été mis en place, à la demande du bureau local Alliance SNAPATSI, une formation informatique qui se déroule dans les locaux du CFP de Saint-Brieuc.

Celle-ci se déroule suivant les disponibilités des formateurs et tout au long de l'année.

Cette formation a obtenu un vif succès et nous en remercions Messieurs les Commandants du CFP et de la CRS 13 pour leur soutien.

Dominique METIVIER

Délégué Régional des techniques SGAP Rennes

## DIJON

Après avoir dénoncé le manque de dialogue social (voir l'article de presse du bien public du 15 mars 2006 disponible sur notre site internet), les syndicats Alliance SNAPATSI, Alliance Police Nationale et Synergie ont refusé de siéger en comité technique paritaire départemental et ont fait le communiqué suivant :

« Les membres titulaires et suppléants représentant les syndicats Alliance SNAPATSI, Alliance Police Nationale et Synergie Officiers, UNSA Police/SNPT refusent de siéger ce jour au comité technique paritaire départemental.

La décision prise par l'intersyndicale résulte de l'absence de dialogue social et de concertation rencontrés lors de la préparation de ce CTPD.

Au travers de cette action les représentants du personnel dénoncent l'autoritarisme et l'attitude méprisante affichés par l'administration. Cette dernière, par soucis de gestion efficace, fait fi de toutes les remarques formulées. Elle ne se contente que de la diffusion d'une information minimale en prétextant une mise en conformité avec les textes de référence qui préconisent la rédaction d'une note générale d'organisation de la DDSP 21.

## LOGNES

Lors d'une audience récente, le 2 mars 2006, les représentants d'Alliance SNAPATSI ont rencontré le chef du bureau des personnels de la DFPN et ont demandé qu'une diffusion des postes vacants soit effectuée auprès des personnels administratifs déjà en poste sur le site de Lognes avant de proposer ces mêmes postes aux personnels arrivant de l'extérieur.

**Alliance SNAPATSI a été entendu** : une note a été diffusée le 21 mars 2006 proposant des postes dans différents bureaux de la direction avant l'arrivée prochaine de collègues du bureau des anciens combattants.

Suite à une légitime demande de la part des personnels administratifs, Alliance SNAPATSI démontre une fois de plus qu'il a porté la revendication de nos collègues et obtenu satisfaction !

Nathalie MAKARSKI

---

*Les représentants élus ne sont pas hostiles à cette note générale, mais ne comprennent pas les différentes dissolutions et créations de service au sein de la sûreté départementale.*


*Ils ne cautionnent pas les changements d'horaires et le mode de fonctionnement des postes de police.*

*Ils n'acceptent pas et s'opposeront par des actions futures à la fermeture annoncée du poste de police de LONGVIC.*

*De plus, l'intersyndicale considère que l'essence même de la réforme des corps et carrières est menacée. Aucune des perspectives de déflation de certains corps n'est prise en compte pour repositionner clairement les officiers de police, les gradés et les fonctionnaires administratifs. »*

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Elisabeth NOUJARRET au 03.80.44.58.67

# RESTRUCTURATION DES CARRIERES



FONCTIONS PUBLIQUES – CGC –  
63, rue du Rocher – 75008 PARIS –

☎01.55.30.13.43 ☎01.55.30.13.44  
☎01.44.70.65.90 ☎01.44.70.65.99  
e-mail : UFCFP.CGC@wanadoo.fr  
http://www.fp-cgc.org

Paris, le 2 mars 2006

Monsieur le Ministre,

La fonction publique de l'Etat a conduit en 2005 une restructuration de la carrière des fonctionnaires de catégorie C. L'un des points clefs de cette réforme est la suppression du 2<sup>e</sup> échelon dans les échelles 4 et 5.

La conséquence pour les personnels ayant atteint ou dépassé le 2<sup>e</sup> échelon de leur grade est la perte de 2 ans d'ancienneté. Ainsi, un fonctionnaire de catégorie C entré dans l'administration en 2002 ou promu dans un grade supérieur a aujourd'hui le même échelon et la même ancienneté que celui entré dans les mêmes conditions 2 ans plus tard.

A partir de 2005, les personnels de catégorie C promus dans un corps de catégorie B subissent à nouveau une perte d'ancienneté dans leur nouveau corps. En effet le décret n° 94-1016 modifié, notamment par le décret n° 2005-1228 précise que « L'ancienneté dans le grade d'origine correspond... au temps nécessaire pour parvenir, sur la base des durées moyennes fixées par l'article 2 du décret du 29 septembre 2005, à l'échelon occupé par l'intéressé, augmenté de l'ancienneté acquise dans cet échelon. » Compte tenu que la durée de carrière a été raccourcie de 2 ans, l'ancienneté prise en compte dans le grade d'origine a subi la même diminution. Les personnels du 2<sup>e</sup> grade de la catégorie C promus en catégorie B cumulent les pertes d'ancienneté dans chaque grade.

A titre d'illustration, outre la perte réglementaire du 1/3 de l'ancienneté, la promotion dans le corps de secrétaire administratif d'un adjoint administratif lui fait perdre 16 mois d'ancienneté, 32 mois pour un adjoint

Une restructuration des carrières des fonctionnaires a été mise en place avec un reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Celle-ci a été rendue nécessaire par l'augmentation du SMIC et les conséquences qu'elle induisait pour les fonctionnaires. En effet, les agents des bas de grades étaient rémunérés en dessous du salaire minimum. Les revalorisations acquises par les salariés du privé n'étant pas répercutées sur les fonctionnaires et vis versa.

De tout temps des mesures identiques ont été mises en place afin de revaloriser les fonctionnaires (réforme Durafour...). On peut donc en déduire que les salariés du secteur privé sont mieux servis que les fonctionnaires en matière de revalorisation salariale. Ceci est-il dû à la sécurité de l'emploi que l'on paierait finalement très cher ? Ou au fait que les salariés du privé se mobilisent un peu plus que les fonctionnaires à l'appel de leurs syndicats ?

En tout état de cause les effets pervers de cette restructuration sont importants et on peut assister aujourd'hui à un véritable recul, notamment pour les agents du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> échelon qui perdent plusieurs années et se retrouvent à l'identique des collègues venant juste d'entrer dans la fonction publique. En effet, les agents administratifs du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> échelon se voient reclassés au 1<sup>er</sup> échelon du grade avec seulement pour certains une augmentation légère de l'ancienneté.

Même si les indices sont augmentés, l'administration a fait l'impasse sur le nombre d'années travaillées. Etre stagiaire au 1<sup>er</sup> échelon et 1<sup>er</sup> échelon avec 6/7 ans de boîte, ce n'est pas la même chose. Comment va-t-on procéder aux avancements de grades pour tous ces fonctionnaires ? Devra-t-on effacer purement et simplement leurs années d'ancienneté et les considérer comme ceux qui sont entrés 6 ans après ? C'est un réel problème.

Alliance-SNAPATSI, par l'intermédiaire des FP-CGC, a alerté le ministre de la fonction publique sur ce dossier qui touche de nombreux fonctionnaires. Une solution devra être trouvée rapidement afin de ne pas léser nos mandants et rétablir les droits de chacun.

Alliance-SNAPATSI vous tiendra informé de l'avancée de ce dossier.

Le bureau

administratif principal, à cause de la suppression du 2<sup>e</sup> échelon de chaque grade.

Les fonctions publiques CGC demandent qu'une disposition soit prise afin de rétablir l'équité entre les personnels et de restituer aux personnels promus en catégorie B l'ancienneté correspondant à la suppression du 2<sup>e</sup> échelon dans chaque grade.

Cette mesure pourrait prendre la forme d'une modification du décret n° 94-1016, avec effet au 29 septembre 2005 :

Le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 3-11 :

« L'ancienneté dans le grade d'origine correspond, dans la limite maximale de vingt huit ans pour un grade de la catégorie D ou C, au temps nécessaire pour parvenir, sur la base des durées moyennes fixées par l'article 2 du décret du 29 septembre 2005 sus-cité, à l'échelon occupé par l'intéressé, augmenté de l'ancienneté acquise dans cet échelon. »

est remplacé par :

« L'ancienneté dans le grade d'origine correspond, dans la limite maximale de vingt huit ans pour un grade de la catégorie D ou C, au temps nécessaire pour parvenir, sur la base des durées moyennes de la durée moyenne des échelons effectivement gravés jusqu'à l'échelon occupé par l'intéressé, augmenté de l'ancienneté acquise dans cet échelon. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Charles BONISSOL,  
Président

Monsieur Christian JACOB  
Ministre de la Fonction Publique  
72, rue de Varenne  
75007 PARIS

Lancé en 2003, dans une première version, le site d'Alliance SNAPATSI va bientôt fêter son 3<sup>ème</sup> anniversaire. Les quelques 30.000 visiteurs confirment sa qualité d'information, sa pertinence et sa réussite.

Une nouvelle version a vu le jour en octobre 2005. Sa mise à jour quotidienne ainsi que la présence d'un forum offrant la possibilité à tout à chacun d'échanger des idées avec d'autres collègues, de livrer ses impressions, de poser des questions, permet ainsi de vous tenir informés 24 H/24 de l'actualité syndicale.

Moins de 3 ans après sa création, Alliance SNAPATSI a su mettre à disposition les nouvelles technologies de pointe en proposant ce service à TOUS les personnels administratifs, techniques et scientifiques, adhérents ou non, dans un souci de transparence.

Le site Alliance SNAPATSI via Internet et Intranet <http://snapatsi75.free.fr>

N'hésitez pas à retrouver nos tracts sur le site !

A consommer sans modération !

Nathalie MAKARSKI



## CALCUL PENSION CIVILE

Par l'intermédiaire de son site, Alliance SNAPATSI vous propose un service de calcul de votre retraite. Rien de plus simple : vous renseignez un formulaire et vous envoyez votre demande. Celle-ci sera traitée par une collègue retraitée d'Alliance, ancienne référente de l'administration lors de la réforme des retraites.



Je me fais le porte parole de nos adhérents et sympathisants pour souhaiter la bienvenue à Marie-Gaëlle LE SEIGLE, Technicien Principal au SRIJ de Versailles, déléguée régionale SNPPS, qui vient de quitter cette organisation pour nous rejoindre, convaincue qu'au sein d'Alliance SNAPATSI, chacun pourra être écouté et défendu. Je la remercie de la confiance qu'elle nous témoigne en nous rejoignant, comme beaucoup d'autres scientifiques en ce moment.

Les explications de Marie-Gaëlle sur sa décision ne sont que redondantes aux remarques qui nous parviennent lorsque nous vous rencontrons sur le terrain.

Le paysage syndical évolue, n'en déplaise au SNPPS ...

Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire National chargé des Scientifiques — 04.72.86.85.70

## POURQUOI J'AI QUITTE LE SNPPS ?

Le SNPPS, on y entre, on en sort, on y retourne brièvement et le quitte définitivement.

Toute personnes ayant quelque peu approché le SNPPS comprend très vite que la défense des personnels des services d'Identité Judiciaire n'est pas sa priorité, le déroulement du congrès du SNPPS qui s'est tenu en octobre dernier en apporte une illustration.

Jusqu'à présent, le bureau national du SNPPS était composé entre autres d'un secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints. Le SG était soit un fonctionnaire venant d'un laboratoire de police scientifique, soit un fonctionnaire venant de l'identité judiciaire et les deux adjoints représentaient les deux « branches » de la Police Technique et Scientifique. Bien entendu, ces désignations se faisaient sur un mode électif.

Aussi ai-je été très surprise, en assistant à l'occasion de ce congrès à un simulacre de vote remettant en cause le statut du syndicat et adoptant à l'avenir la désignation d'un seul SGA. Je n'ai compris qu'à l'issue des élections les raisons de cette orientation : quelques secondes avant l'élection du bureau national, un ingénieur de laboratoire présenta sa candidature. Curieuse manière de procéder. Pourquoi aucune liste de candidat n'a-t-elle été présentée aux électeurs comme dans n'importe quel autre scrutin démocratique ? Pourquoi le SNPPS a fait en sorte de changer de statut du syndicat ? Pourquoi cet ingénieur s'est-elle présentée au dernier moment voyant qu'un seul candidat IJ se présentait pour le poste de SGA ?

Tout simplement pour verrouiller les postes clefs du syndicat en ne laissant à ses membres du bureau national « IJ » que des rôles d'une moindre importance, notamment sur le plan décisionnel. Autrement dit le SNPPS ne souhaiterait plus représenter que les personnels des laboratoires de police, qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Curieuse conception du syndicalisme qui favorise le « copinage » au détriment des adhérents, alors même que la majorité des cotisants vient des services d'Identité Judiciaire » et qu'à ce titre, par souci de représentativité de ses adhérents, le SNPPS aurait dû accepter la présence à sa tête au côté d'un SG « Labo » d'un bras droit « IJ ».

A ma question, comment devenir représentant du personnel, ne m'a-t-il pas été répondu qu'il fallait le mériter. Le mériter ? A méditer, sauf à considérer que les personnels des laboratoires de police scientifique sont plus méritants que ceux affectés dans les identités judiciaires ...

Le débat reste ouvert.

Marie-Gaëlle LE SEIGLE

## CONCOURS TECHNICIEN PROMOTION 2005 ...

Nous approchons de la fin du mois de mars 2006, et l'ensemble des techniciens nouvellement promus, suite au concours 2005, n'est toujours pas affecté !!!

L'affectation des lauréats, notamment des concours internes spécialité GSI, et dactyloscopie connaît de multiples rebondissements.

Initialement, la DAPN avait prévu 10 postes pour les 10 lauréats de la spécialité GSI, et 5 postes pour les lauréats de la spécialité de dactyloscopie. Il est vrai que la réussite aux concours impose bien souvent une mobilité qu'il n'est pas toujours simple à gérer.

Constatant ces difficultés, notre organisation prônait, dans la limite du possible, une certaine souplesse dans la gestion de ce dossier, et la possibilité dans l'hypothèse où certaines affectations resteraient vacantes dans une spécialité de l'identité judiciaire de les proposer aux lauréats de l'autre spécialité IJ.

Nous nous étions cantonnés à cette proposition, tout à fait honnête ...

Celle-ci n'a pas été retenue par la DAPN, qui, au vu des difficultés rencontrées, et en accord avec les directions d'emploi, a préféré proposer des postes supplémentaires pour satisfaire un maximum de monde !!!

Dans ce genre de dossier, nous sommes tous conscients que nous ne pourrions pas satisfaire tous les lauréats. Aujourd'hui, et malgré les nombreux efforts de l'administration, certains lauréats n'ont toujours pas été contactés par la DAPN, car d'autres font traîner les choses, jouent la montre pour tenter d'obtenir un poste qui leur convienne, ou tout simplement sont conseillés par certaines organisations syndicales peu scrupuleuses allant jusqu'à leur promettre le poste convoité !

**Retrouvez sur le site  
<http://snapatsi75.free.fr>  
le courrier adressé au DAPN :  
le SNAPATSI dénonce certains postes  
offerts au corps de commandement en  
IJ**

**Tout cela devient profondément malsain, et jette un énorme discrédit sur les techniciens, alors que nous nous battons pour leur reconnaissance dans la Police Nationale : nous sommes encore intervenus auprès du DAPN (nous avons été les seuls d'ailleurs !!!) en dénonçant l'ouverture à mutation dans les corps des officiers de postes de direction destinés à être nomenclaturés pour des techniciens.**

Mais aujourd'hui, force est de constater qu'avec l'attitude de certains (y compris certaines organisations syndicales récemment inspirées par les problèmes des scientifiques), on risque d'entendre qu'affecter des officiers est moins problématique qu'affecter des techniciens !

C'est pourquoi, Alliance SNAPATSI va solliciter une audience à la DAPN pour clarifier certaines règles dans l'affectation des lauréats.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des débats.

Marc ZIOLKOWSKI

### ARRETE CONCOURS

Un arrêté du 15 février 2006 est paru au Journal Officiel du 28 mars 2006 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours de technicien de police technique et scientifique de la police nationale.  
A consulter sur le site Alliance SNAPATSI.

	<b>ADHESION 2006</b>
	<b>Syndicat National des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques</b> Bureau National : 6, rue Bachaumont 75002 PARIS Tél : 01 55 34 33 20 – Fax : 01 44 82 07 97 Email : <a href="mailto:snapatsi@cegetel.net">snapatsi@cegetel.net</a> Site Internet : <a href="http://snapatsi75.free.fr">http://snapatsi75.free.fr</a>

<b>Nouvelle adhésion</b>	<b>Renouvellement adhésion</b>
IL EST IMPERATIF DE REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES AVEC PRECISION	NE REMPLIR QUE LES RUBRIQUES NOM, PRENOM ET CELLES QUI ONT EVENTUELLEMENT CHANGE
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Nom de jeune fille</b>	<b>Date et Lieu de naissance</b>
<b>Adresse personnelle</b>	
<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
	<b>Téléphone</b>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS			
<b>Direction, Service d'affectation et adresse</b>	<b>SGAP</b>	<b>Tél bureau</b>	
<b>Matricule</b>	<b>Grade</b>	<b>Date de grade</b>	<b>Date d'entrée PN</b>

ADMINISTRATIFS		TECHNIQUES		SCIENTIFIQUES	
SA Classe Exceptionnelle	58 €	Ouvriers Cuisiniers	48 €	Ingénieur en Chef	71 €
SA Classe Supérieure	55 €	ISIM et ISIM Principaux	45 €	Ingénieur Principal	68 €
SA Classes Normales	51 €	Agents Services Techniques	42 €	Ingénieur	66 €
Adjoints Principaux (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> )	48 €			Technicien en Chef	58 €
Adjoints	45 €			Technicien Principal	55 €
Agents	42 €			Technicien	51 €
				ASPTS Principal	48 €
				ASPTS	45 €

<b>Mode de paiement</b>		<b>Date et Signature</b>
<b>Chèque</b> Possible en plusieurs fois  Encaissement : 1 <sup>er</sup> chèque : 2 <sup>ème</sup> chèque : 3 <sup>ème</sup> chèque :	<b>Espèces</b>	

**AVEZ-VOUS PENSE  
A REGLER  
VOTRE COTISATION ?**

